

Ce mois d'août 2012, les lyonnaises doivent aller se faire avorter ailleurs !

Écrit par

Mercredi, 08 Août 2012 08:43 - Mis à jour Mardi, 18 Septembre 2012 06:37

Communiqué de presse du Planning familial 69

En ce début du mois d'août 2012 les Lyonnaises et plus généralement les Rhodaniennes doivent aller se faire avorter dans d'autres départements voire d'autres régions.

A la date du 1er août, tous les établissements de santé pratiquant des interruptions volontaires de grossesses dans le département du Rhône, excepté un seul, sont soit fermés soit déclarent une activité réduite. Cet état de fait a pour conséquence des délais d'attente : minimum 3 semaines pour l'obtention d'un rendez-vous pour une IVG.

D'autre part, les médecins de ville habilités à pratiquer l'IVG médicamenteuse dans leurs cabinets sont également majoritairement en congés au mois d'août, excepté 3 d'entre eux sur les 17 conventionnés dans le département.

Cela signifie :

- Pour les femmes qui ont pris la décision d'avorter, la poursuite de leur grossesse pendant plusieurs semaines. Ce qui est insupportable et représente une véritable maltraitance psychologique.

- L'impossibilité pour les femmes qui le souhaiteraient d'accéder à l'IVG précoce par méthode médicamenteuse qui doit être réalisée avant 7 semaines d'aménorrhée (c'est-à-dire 5 semaines de grossesse), ce qui remet en cause la possibilité du choix inscrit dans la loi.

Ce mois d'août 2012, les lyonnaises doivent aller se faire avorter ailleurs !

Écrit par

Mercredi, 08 Août 2012 08:43 - Mis à jour Mardi, 18 Septembre 2012 06:37

- Pour les femmes qui sont proches du « délai limite » (entre 12 et 14 semaines d'aménorrhée, c'est-à-dire 12 semaines de grossesse) l'obtention d'un rendez-vous pour une IVG dans le département du Rhône, déjà très difficile le reste de l'année, devient impossible. En effet, les quatre établissements de santé qui proposent cette prise en charge ont une offre très limitée. De plus, ce mois d'août, trois d'entre eux sont soit fermés partiellement ou totalement et le quatrième a une activité réduite.

Cette situation conduit les femmes se trouvant largement en-deçà du délai légal, à se voir refuser une IVG dans le département du Rhône et à devoir se rendre dans d'autres départements de la région, mais aussi dans d'autres régions. Ces déplacements entraînent des dépenses supplémentaires et rendent l'IVG inaccessible aux femmes les plus démunies et aux jeunes femmes mineures. Par ailleurs, si aujourd'hui dans les autres départements de la région les établissements de santé proposent encore des délais raisonnables, ils ne pourront pas répondre indéfiniment aux patientes venues du département du Rhône qui seront, à ce moment là, dans l'obligation de se rendre à l'étranger pour avorter.

A l'origine de ces difficultés, en premier lieu, le fonctionnement réduit des services pendant l'été. Les médecins partis en congés ne sont pas remplacés. Le personnel des établissements de Santé fait son maximum pour gérer la pénurie en orientant les femmes vers d'autres Hôpitaux ou vers le Planning Familial du Rhône. Epuisées, en colère, les femmes qui subissent ce parcours se sentent à juste titre victimes d'injustice devant ce constat de carence du service public. Pourtant l'Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes a pour mission de garantir à toutes et à tous l'accès à une offre de soins adaptée et efficiente contribuant à la réduction des inégalités territoriales et sociales.

De plus, chaque année, à l'approche de l'été, le Ministère de la Santé transmet à toutes les ARS une circulaire leur demandant de coordonner, pour la période estivale, l'activité des établissements de santé participant à la prise en charge de l'IVG. L'objectif est de « permettre, durant la période estivale, à toutes les femmes faisant une demande d'IVG dans les délais légaux de trouver une réponse adaptée, médicamenteuse ou instrumentale, y compris pour les demandes se situant entre 12 et 14 semaines d'aménorrhée.... ».

C'est pourquoi le Planning Familial du Rhône s'indigne et dénonce la non application des recommandations du Ministère de la Santé et juge que cette situation est intolérable pour les femmes car elle remet en cause, dans la pratique, le droit à disposer de son corps et l'accès et le droit à la santé pour toutes et tous.

Ce mois d'août 2012, les lyonnaises doivent aller se faire avorter ailleurs !

Écrit par

Mercredi, 08 Août 2012 08:43 - Mis à jour Mardi, 18 Septembre 2012 06:37

Le Planning Familial du Rhône demande que les établissements de santé assurent leur mission de service public pendant cette période d'été et demande aux pouvoirs publics habilités à le faire d'intervenir en ce sens. Il serait tout à fait choquant que la ville dont est issue notre nouvelle Ministre des Droits des Femmes soit celle où les femmes ne peuvent pas avorter cet été pour cause de carence notamment des services public.